

Avis sur les conditions de remise en état de l'installation classée, élevage porcin de la SARL LES CARBONNIERS au lieu-dit "Le Puech" à Anglars-Saint-Félix

Anglars-Saint-Félix, le 03/11/2018

Nous émettons un avis favorable aux conditions de remise en état du terrain de la SARL LES CARBONNIERS, en cas de cessation d'activités.

L'exploitant de la SARL LES CARBONNIERS, s'engage, en cas de cessation d'activité, à assurer la totale remise en état des lieux de façon à ce qu'il n'y ait aucun risque d'incidence sur la sécurité des tiers et sur l'environnement, et notamment à :

- Transférer les animaux présents vers un autre élevage ou vers l'abattoir.
- Evacuer le lisier des pré-fosses vers la fosse extérieure.
- Epancher les effluents dans les conditions réglementaires si les conditions agronomiques s'y prêtent ou les évacuer vers une filière agréée.
- Nettoyer et désinfecter les installations avec un traitement préventif raticide et insecticide.
- Vider les silos d'aliments et les vis de transport.
- Interrompre l'alimentation électrique et l'alimentation en eau potable.
- Mettre en sécurité le générateur électrique et la réserve de carburant avant démontage.
- Selon le devenir du site, démonter les installations si elles ne sont pas reconverties à un autre usage.
- Evacuer tous les déchets vers des filières conformes et agréées.

L'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il permette un usage futur du site, déterminé selon les dispositions des articles R. 512-46-26 et R. 512-46-27, avec une vocation compatible avec le caractère naturel de ce secteur répertorié en zone N selon la carte communale d'Anglars-Saint-Félix.

Conformément à l'article R-512-46-25 du Code de l'Environnement, dans le cadre de la présente demande d'enregistrement, la SARL LES CARBONNIERS certifie se conformer à cette mesure lors de sa mise à l'arrêt.

Signature

